

**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 27 octobre 2025

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS

Absent : Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

35 - PROGRAMMATION PRE 2024 – REVERSEMENTS DU CCAS A LA VILLE

Madame VALLIN expose à l'assemblée que dans le cadre de la programmation du PRE 2024, une convention de partenariat entre la Ville et le CCAS doit être mise en place, afin que le CCAS reverse à la ville la subvention de l'Etat allouée pour les actions portées par la Ville.

En effet, pour des raisons juridiques, le CCAS porte le dispositif PRE et reçoit donc l'intégralité de la subvention inhérente.

Deux actions sont portées directement par la Ville telles que :

- Soutien scolaire
- Coordination du PRE

Actions 2024	Part ville	Part ville réelle	Ajustement
Coordinatrice PRE	10 710 €	10 710 €	0 €
Soutien scolaire	15 775 €	9 486 €	6 289 €
TOTAL	26 485 €	20 196 €	6 289 €

Suite au bilan financier, il apparait que le CCAS doit reverser à la ville la somme de 20 196 €.

Après avis favorables de la commission PRE du mercredi 1^{er} octobre 2025 et du Bureau Municipal du mardi 07 octobre 2025, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- Le versement de la somme à verser à la ville.
- la signature de la convention de reversement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve le versement de la somme de 20 196 € du CCAS à la ville,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement.

Le Secrétaire de Séance



Philippe VERON



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900283-20251016-DEL_20251016_35-DE